



Compte rendu du conseil municipal du 29 novembre 2007

Présents : ADELL JM - BARDOU G - BEDOS D – CAZENAVE M - GUILHAUMON JM – MARTIN R – MARTIN S - PIOCH JL

Absents : ASTRUC B – BOUSQUET G - CARRIERE C - DESSALLES M – GOUTY M – RAMANITRA-BOUSQUET A - RIPOLL M

I – CENTRE DU VILLAGE : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour le choix de l'entreprise pour la mise en valeur du centre historique de Neffies. Après négociation, les offres présentées sont les suivantes :

Lot 1 : Démolitions - Structure

ENTREPRISE HERANDEZ : 181 375.10 € HT
L.C.R.I. : 345 290.83 € HT
L'HOMME ET LA PIERRE : 180 141.26 € HT

Lot 2 : V.R.D. – SOLS - PLANTATIONS

L'HOMME ET LA PIERRE : 213 060.79 € HT

Lot 3 : Serrurerie – Métallerie

Lot infructueux : aucune entreprise n'a répondu à la consultation. Une demande de devis a été adressée à des entreprises et le choix s'effectuera ultérieurement.

Lot 4 : Eclairage public

ENTREPRISE SANCHIS : 17 713.00 € HT
SOGETRALEC. : 18 444.00 € HT
ALLEZ : 41 774.20 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal choisit les entreprises suivantes :

LOT 1 : L'HOMME ET LA PIERRE pour un montant de 180 141.26 € HT

LOT 2 : L'HOMME ET LA PIERRE pour un montant de 213 060.79 € HT

LOT 4 : SANCHIS pour un montant de 17 713.00 € HT.

II – CENTRE DU VILLAGE : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour le choix du bureau de contrôle pour la mission Contrôle technique et Coordination Sécurité et Protection Santé pour la mise en valeur du centre historique de Neffies. Quatre entreprises ont répondu à la consultation :

SOCOTEC : 6 810.00 € HT ; APAVE : 12 000 € HT ; QUALICONSULT : 7 025 € HT ; BUREAU VERITAS : 10 860 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir le bureau de contrôle Socotec. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

III – TRAVAUX DE REFECTION DU BASSIN D'EAU POTABLE : Choix des entreprises

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour le choix de l'entreprise pour les travaux de réfection du bassin d'eau potable.

Trois entreprises ont répondu à la consultation. Plusieurs options étaient proposées : option 1 « Plus-value au prix 2.14 » - option 2 « traitement de chloration – option 3 « télésurveillance ». La commission d'appel d'offres a porté son choix sur les options 1 et 2 et n'a pas retenu l'option 3 :

ETANDEX : 129 856.89 € HT
RESINA : 177 472.19 € HT
FREYNISET : 173 297.27 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal retient l'entreprise ETANDEX.

IV - TRAVAUX DE REFECTION DU BASSIN D'EAU POTABLE : Choix du bureau de contrôle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour le choix du bureau de contrôle pour la mission de Coordination Sécurité et Protection Santé pour les travaux de réfection du bassin d'eau potable. Trois entreprises ont répondu à la consultation :

SOCOTEC : 2850 € HT ; APAVE : 2415 € HT ; JPM INGENIERIE : 1428 € HT

Monsieur le Maire propose de choisir le Bureau de contrôle JPM INGENIERIE pour la mission Coordination Sécurité et Protection Santé pour un montant de 1 428 .00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité choisit JPM Ingénierie.

V – QUESTION DIVERSE

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il convient de faire une DM pour permettre le règlement des factures concernant les travaux sur le RD15.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette DM.